

Règlement Jeu Concours "Foire Comtoise 2025 Saint-Vit Informatique"

ARTICLE 1 : Organisation

Le présent jeu avec tirage au sort gratuit et sans obligation d'achat est organisé par l'association **Saint-Vit Informatique**, dont le siège se situe au 1 bis rue du Four, 25410 SAINT-VIT. Ce jeu, gratuit et sans obligation d'achat, se déroule dans le cadre de la Foire Comtoise de Besançon 2025 qui se déroulera du 24 mai au 1^{er} juin 2025.

La participation est ouverte à partir de la date de publication de ce règlement et prendra fin le **samedi 31 mai 2025 à 23h59**. Le tirage au sort aura lieu le **dimanche 1er juin 2025**.

ARTICLE 2 : Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à **toute personne physique majeure** à la date du début du jeu, résidant en France métropolitaine. Sont exclus de la participation les membres de l'association Saint-Vit Informatique ainsi que leur famille proche.

ARTICLE 3 : Modalités de participation et de tirage au sort

Pour participer au jeu, il faudra répondre en commentaire sous les postes Facebook et Instagram en suivant les conditions de participation. Toute participation incomplète ou incompréhensible ne sera pas prise en compte pour le tirage au sort. Ce tirage au sort est limité à une seule participation par foyer (même nom, même adresse). Le tirage au sort sera effectué sous témoins avec un logiciel dédié.

Le tirage au sort sera effectué de manière aléatoire parmi l'ensemble des participations validées, sous témoins ou via un logiciel dédié garantissant l'impartialité.

ARTICLE 4 : Lots Les lots attribués à l'occasion de ce tirage au sort sont les suivants :

1. un pack tour + écran + clavier d'une valeur de 200 € (HP EliteDesk 705 G4 MT, SSD 256Go, RAM 8Go)
2. 1 heure de prestation offerte, d'une valeur de 60€, au choix parmi : un cours informatique / un diagnostic d'ordinateur et si nécessaire le dépannage de ce dernier

ARTICLE 5 : Modalités d'attribution du lot

Le lot gagné est **incessible, intransmissible**. Il ne peut donner lieu à aucun échange ou remise de sa contre-valeur, totale ou partielle, en nature ou en numéraire.

ARTICLE 6 : Notification des gagnants et remise du lot

Les gagnant-e-s seront avertis personnellement par Message privée (Facebook/Instagram) , dans un délai de 7 jours suivant le tirage au sort. Pour recevoir son lot, le gagnant devra répondre au message dans un délai de 7 jours puis venir retirer le lot à l'Association Saint-Vit Informatique, 1 bis rue du Four à Saint-Vit ou au 103 rue des Granges à Besançon. Si le gagnant ne se manifeste pas dans le délai imparti ou ne remplit pas les conditions de remise, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot.

ARTICLE 7 : Responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation. L'association Saint-Vit Informatique ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale. Seule la garantie légale de nos appareils sera dans le champ de notre responsabilité.

ARTICLE 8 : Acceptation du règlement

La participation au présent jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. La date de fin de participation est fixée au samedi 31 mai 2025 à 23h59.

ARTICLE 9 : Droits à l'image et données personnelles Les gagnants autorisent expressément les organisateurs à utiliser leurs noms et prénoms, et éventuellement leur image, dans le cadre de tout message ou manifestation promotionnel lié à ce jeu concours et aux activités de Saint-Vit Informatique, sur tout support, sans que cette autorisation ouvre droit à d'autre contrepartie que celle des lots. Les participants autorisent l'association à utiliser les productions liées au concours (commentaire, photo...) pour un usage non commercial sur les communications de Saint-Vit Informatique sans contrepartie financière.